



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travail : services extérieurs

Question écrite n° 824

Texte de la question

M. Aloyse Warhouver attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la situation de l'inspection du travail dans le département de la Moselle dont deux syndicats dénoncent la pénurie des effectifs, notamment en ce qui concerne les catégories B, C et D. Il demande si, compte tenu de leur mission, ce service peut recevoir des agents supplémentaires.

Texte de la réponse

Dans le cadre d'un plan de transformation d'emplois visant à renforcer l'encadrement des directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, il est prévu d'affecter à terme trois agents supplémentaires de catégorie A à la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Moselle. L'un de ces postes est déjà pourvu. La situation des effectifs de catégorie B fait apparaître actuellement 3 vacances. L'une d'entre elles sera pourvue par un candidat inscrit sur les listes d'aptitude de contrôleur du travail établies pour 1992. Les deux autres seront offertes aux lauréats des concours régionaux dont les épreuves écrites se sont déroulées les 8 et 9 juin 1993. Les effectifs des agents de catégorie C font apparaître un surnombre par rapport aux personnels que le ministère peut affecter dans le département de la Moselle compte tenu des emplois ouverts au budget 1993.

Données clés

Auteur : [M. Warhouver Aloyse](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 824

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 1993, page 1343

Réponse publiée le : 9 août 1993, page 2478